

LES OUTRE-MER FRANÇAIS

Regards ethnographiques sur une catégorie politique

Élise Lemercier, Valelia Muni Toke, Élise Palomares

ENS Cachan | « Terrains & travaux »

2014/1 N° 24 | pages 5 à 38

ISSN 1627-9506

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-terrains-et-travaux-2014-1-page-5.htm>

!Pour citer cet article :

Élise Lemercier *et al.*, « Les Outre-mer français. Regards ethnographiques sur une catégorie politique », *Terrains & travaux* 2014/1 (N° 24), p. 5-38.

Distribution électronique Cairn.info pour ENS Cachan.

© ENS Cachan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Élise Lemerrier, Valelia Muni Toke, Élise Palomares

Les Outre-mer français

Regards ethnographiques sur une catégorie politique

■■■ Résumé

Aujourd'hui, les Outre-mer français ne désignent plus que les territoires ayant officiellement fait le choix de rester sous souveraineté française, ordinairement pensés comme opposés aux territoires décolonisés ou, à l'inverse, comme ayant fait le choix démocratique d'une forme originale de décolonisation. Les Outre-mer français ne partagent-ils que cette relation singulière à la métropole qui les constitue en catégorie politique ? Par la richesse des enquêtes de terrain qu'ils restituent et les analyses croisées qu'ils déploient, les textes réunis dans ce dossier montrent qu'en dépit de leur hétérogénéité, leurs situations peuvent être pensées au-delà - voire en dehors - d'une problématique strictement statutaire. La présente introduction aborde cette question par la diversité des processus de (dé)colonisation dans les Outre-mer. Elle interroge les mécanismes par lesquels les dominations historiques enchevêtrées se maintiennent, se métamorphosent ou s'étiolent.

Mots-clés : Outre-mer français, colonisation, décolonisation, domination, racisme, sexisme, intersectionnalité, monolinguisme, migrations, mobilisations.

■■■ Abstract

French Overseas Territories (les Outre-mer français) refer nowadays to territories that have officially chosen to remain under French sovereignty. They are usually considered either as the (tiny) remains of the French colonial empire, as opposed to decolonised territories, or described as the result of democratic choice onto an original path of decolonisation. Do these territories only have in common a singular bond to the French métropole, which would set them as a political category? Drawing on extensive fieldwork, the papers gathered in this special issue develop cross-analysis of the current situation of French overseas territories, including – and going beyond – their political and administrative status. This introduction addresses the issue by examining the diversity of processes of (de)colonisation in the French Overseas Territories. It raises the question of the mechanisms through which entangled forms of historical domination linger, dramatically change or vanish.

Keywords : French overseas territories, colonization, decolonization, domination, racism, sexism, intersectionality, monolingualism, migrations, social movements.

■ Introduction

La dénomination « Outre-mer » sert à la désignation de territoires ayant pour point commun le rattachement à une métropole, la France hexagonale. Officiellement pluralisée depuis l'année des « Outre-mer » en 2011¹, cette dénomination engage à prendre en compte à la fois la distance géographique de ces territoires vis-à-vis de l'Hexagone – construisant de fait une géographie ethnocentrée – et leur hétérogénéité sociale, culturelle, linguistique, politique et statutaire. Si elle apparaît donc en première analyse relativement aisée à identifier et à manier, la catégorie administrative et politique « Outre-mer » réfère en fait à des entités singulières, parfois difficilement comparables entre elles. Dans les disciplines que sont par exemple l'anthropologie, l'histoire, l'économie, la sociologie, ou encore la linguistique, le traditionnel découpage aréal raccroche d'ailleurs chaque territoire à son environnement géographique immédiat plutôt qu'au point d'ancrage administratif qu'est l'Hexagone : « la Caraïbe », « l'Océan indien », « le Pacifique Sud » sont ainsi construits comme les cadres et contextes pertinents pour l'analyse. Si les Outre-mer apparaissent comme différant tous de l'Hexagone – le partage de cette altérité de statut vis-à-vis de la France métropolitaine les constituant précisément en catégorie politique – ils sont donc également présentés comme autant de cas irréductibles les uns aux autres, ce qui trouble l'apparente homogénéité de ce à quoi réfère la dénomination administrative et politique.

Dès lors, à quel titre envisager des comparaisons ou des analyses croisées pour les Outre-mer ? La pertinence de cette catégorie peut-elle être pensée au-delà - voire en dehors - d'une problématique strictement statutaire ? Il semble que oui, si l'on considère par exemple les récentes manifestations contre « la vie chère » qui ont traversé les Outre-mer (Guadeloupe, Réunion, Nouvelle-Calédonie notamment), ou encore le vote d'une loi mettant fin à la vente dans les Outre-mer de produits alimentaires plus sucrés que leurs équivalents métropolitains² : ces faits sociaux et politiques indiquent l'émergence d'une conscience de partager une expérience commune ultramarine. De même, le travail autour de notions telles que

1. En ce qui concerne la graphie, nous faisons le choix de conserver le pluriel non marqué : « les Outre-mer » est ainsi pluralisé par l'article (par opposition à « l'Outre-mer français ») mais non par un *-s* final : voir (Grillot et Larcher, 2012) pour un détail des débats autour de la graphie « Outre-mer » vs « Outre-mers » en 2011. De même, nous utilisons la majuscule initiale pour les emplois nominaux, et la minuscule initiale pour les emplois adverbiaux.

2. Au Sénat le 21 mai 2013 : voir en ligne <http://www.senat.fr/leg/tas12-148.pdf>

« départementalisation » (Dimier, 2005), « créolisation » (Gauvin, 2002) ou encore « situation post-coloniale » voire « néo-coloniale » (Bernardot et Bruneteaux, 2013), entre autres, vient questionner l'idée d'une expérience ultra-marine commune qui justifierait la catégorie au-delà de ses caractéristiques administratives.

Or, l'objectif de ce numéro est précisément de confronter à l'épreuve du terrain ces catégorisations étiques. L'enjeu de l'approche empirique voire ethnographique est d'éviter une lecture téléologique des processus d'évolution statutaire de la « particularité » à « l'universalité » – symbolisée notamment par le processus de départementalisation. Pour ce faire, il est important d'observer les mises en œuvre locales de l'action publique, telles qu'elles sont produites par les acteurs politiques et institutionnels et leurs publics (Dubois, 2010; Gusfield, 1984). Les articles regroupés dans ce dossier interrogent donc la catégorie politique « Outre-mer » à partir de l'étude de situations locales concrètes dans le champ sanitaire et social, politique et associatif, ou encore dans le travail journalistique. Cette recherche de décloisonnement entre les recherches dans les Outre-mer est l'un des objectifs poursuivis par le séminaire DYSPO (Dynamiques Sociales et Politiques en Outre-mer)³, animé par Audrey Célestine et Aurélie Roger – dont nous publions le texte dans ce dossier –, et qui atteste, aux côtés de publications récentes telles que le dossier « Outre-mers indigènes » (Trépiéd et Guyon, 2013), de l'actualité de ce questionnement dans la recherche française. Dans cette introduction, nous mettons ainsi en dialogue des travaux menés dans des champs et des contextes géographiques souvent perçus comme distincts pour mener une réflexion d'ensemble au sujet de, et au-delà de la catégorisation administrative et politique des « Outre-mer français » tout en rendant compte de leur pluralité et de leur diversité.

Dans les recompositions du dispositif colonial français de l'après Seconde Guerre mondiale, en 1946, le terme « Outre-mer » remplace le vocabulaire étatique impérial et colonial (Bayart et Bertrand, 2006). Aujourd'hui, les Outre-mer ne désignent plus que les territoires ayant officiellement fait le choix de rester sous souveraineté française. Ordinairement pensés comme opposés aux territoires ayant fait le choix de la décolonisation, ils sont très souvent absents des débats sur le (post) colonial en France. Pourtant, étudier les Outre-mer implique d'interroger sa « matrice éminemment coloniale » (Trépiéd, 2012, p. 2). Notre démarche s'inscrit pour ce faire dans la perspective tracée par l'anthro-

3. <http://dyspo.hypotheses.org>

pologue G. Balandier (1951) sur la « situation coloniale », et par ses nombreuses relectures critiques (Copans 2001, Smouts, 2006, Merle, 2013). Proposant une contextualisation serrée des différentes rééditions de ce texte, l'historienne I. Merle (2013) suggère ainsi de prendre appui sur la réflexion de Balandier pour construire une posture épistémologique qui évite l'écueil de ce qu'elle appelle « l'empirisme non réflexif » et celui des « théorisations décontextualisantes des *Post Colonial Studies* ». Plutôt que d'être postulée comme une évidence, ou posée comme un système d'inégalité et de domination figé, la question du « legs colonial » est bien « celle du contexte de l'action configurée par le passé colonial » (Bayart et Bertrand, 2006), y compris pour ces territoires restés sous tutelle française sous de nouveaux statuts, et ce dans un contexte où les décolonisations ont eu lieu dans le monde.

La structuration actuelle de la recherche sur les Outre-mer peut justement être lue comme l'un des effets de l'héritage de la (dé)colonisation française, laquelle a produit des situations linguistiques, sociales, économiques, politiques ultramarines hétérogènes et inégales. Aussi la prédominance des articles sur les Antilles dans ce numéro n'épuise-t-elle pas la diversité des processus de colonisation vécue et des effets de la (dé)colonisation. La première partie de notre texte introductif poursuit l'objectif de rendre compte de ces processus qui ont abouti à l'hétérogénéité actuelle des Outre-mer, y compris statutaire, dans le cadre d'une dépendance renouvelée à la métropole. La seconde partie vise à montrer tout l'intérêt d'un questionnement collectif sur les métamorphoses des rapports sociaux coloniaux dans les Outre-mer français, ici abordés par le haut sous l'angle des effets inégalitaires du monolinguisme d'État, par le bas à partir des mobilisations dites contre la vie chère et, enfin, par le prisme des migrations.

■ Outre-mer : une catégorie politique et administrative construite par la colonisation

Dépendance à l'égard de la métropole, hétérogénéité économique et sociale

Souvent présentés comme des petits territoires satellites, les Outre-mer français cumulent néanmoins une population de plus de 2 653 000 personnes⁴ et 97 % des 11 millions de kilomètres carrés d'espace maritime

4. INSEE, données 2011 réactualisées en janvier 2014. <http://observatoire-outre-mer.interieur.gouv.fr/site>

– ce qui permet à la France de détenir le second plus grand espace maritime mondial. En plus des Terres australes et antarctiques françaises, sans résidents permanents, les Outre-mer sont constitués d'un territoire sur le continent américain (la Guyane) et de 162 îles réparties dans les océans Atlantique (Guadeloupe, Martinique, Saint Barthélémy, Saint Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon), Indien (La Réunion et Mayotte) et Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna). Les caractéristiques sociodémographiques de ces territoires sont le fruit de leurs histoires coloniales. Depuis leur prise de possession par la France du XVII^e siècle aux années 1880, les Antilles et la Réunion ont ainsi connu une forte croissance démographique, produite par les migrations de main-d'œuvre, et en particulier l'esclavage, qui furent la pierre angulaire de l'édifice colonial (Peron, 1966) construit dans ces territoires. À l'inverse, sur la même période, la Guyane est restée peu peuplée en dehors des zones côtières malgré des tentatives de peuplement (*ibid.*), que ce soit sous la forme d'expéditions, de la traite d'esclaves et de l'implantation d'un bagne. En Nouvelle-Calédonie, la colonisation de peuplement est alimentée par l'émigration « libre » et par les bagnards. Il en résulte des conflits extrêmement violents : « La terre est [...] au cœur de tous les enjeux et de tous les conflits entre 1853 et 1878. L'écrasement de la grande révolte kanak de 1878 ouvre la voie à un mouvement de spoliations foncières massif et conduit à la mise en place d'une politique de refoulement de la population sur des espaces restreints dont l'aboutissement sera, à la fin du XIX^e siècle, la création des réserves indigènes. » (Merle, 2004: 153 note 43).

Aujourd'hui encore, ces territoires sont hétérogènes d'un point de vue démographique. Bien que les populations des Outre-mer soient en moyenne plus jeunes que celles de la métropole, la Réunion et surtout les Antilles connaissent un vieillissement de leur population du fait d'un allongement de la durée de la vie, de la diminution de la fécondité et de l'émigration des jeunes actifs (Breton *et al.*, 2009). Depuis une vingtaine d'années, un processus semblable de transition démographique se déroule en Nouvelle-Calédonie, à Wallis et à Futuna, territoires qui connaissent tous trois une même diminution de la fécondité pour des raisons distinctes : un ralentissement de l'immigration vers la Nouvelle-Calédonie⁵ et une forte émigration des jeunes habitants de Wallis et de Futuna⁶. *A contrario*, à Mayotte et en Guyane, la population reste plus jeune, en raison du maintien d'une plus forte fécondité et de l'immigration. Mayotte est ainsi le plus jeune

5. Sources INSEE : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=rpnc04

6. Sources INSEE : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1251

département français avec 2012, un habitant sur deux ayant moins de 17 ans (Balicchi *et al.*, 2014).

De même, d'un point de vue socio-économique, les Outre-mer sont à la fois caractérisés par leur écart avec la métropole et par la diversité de leurs situations économiques et sociales. En raison d'une absence d'exhaustivité de l'état civil, de la présence inégale des opérateurs de la statistique nationale sur ces territoires, et d'un regroupement non systématique des chiffres disponibles⁷, une comparaison des données économiques et sociales est souvent ardu. Toutefois, le constat est partagé d'une plus grande difficulté économique et sociale des Outre-mer, comparativement à l'Hexagone. Un récent rapport de la Cour des Comptes précise ainsi qu'« [u]ne surmortalité infantile persiste dans tous les outre-mer. Elle provoque plusieurs dizaines de décès à moins de douze mois par an et par collectivité, et s'est en partie aggravée dans la période récente, avec un taux qui variait en 2012 de 4,1 [en Nouvelle-Calédonie] à 9,9 [en Guadeloupe] pour mille naissances (moyenne DOM hors Mayotte : 8 contre 3,3 en métropole). » (2014 : 25-26). Le chiffre n'est pas disponible pour l'année 2012 à Mayotte, mais il était de 16,1 pour mille naissances en 2011, ce qui soutient l'hypothèse d'une situation économique et sociale dégradée de ce territoire par rapport aux autres⁸.

Comme le soulignent différents rapports de l'Assemblée nationale et du Sénat, les Outre-mer ont en moyenne un PIB par habitant inférieur de 50 % par rapport à celui de l'Union Européenne⁹ et sont encore marqués par une forte dépendance économique vis-à-vis de l'Hexagone¹⁰ : 50 à 60 % des échanges extérieurs s'y font avec la métropole et les échanges sont singulièrement déséquilibrés¹¹. Cette dépendance est également visible à la faiblesse du secteur industriel¹² et à la forte proportion de l'emploi

7. Notons néanmoins l'existence de l'Observatoire de l'Outre-mer depuis 2008, créé par la Direction générale des Outre-mer du Ministère de l'intérieur, et qui vise justement à regrouper les données disponibles : <http://observatoire-outre-mer.interieur.gouv.fr/site/L-Observatoire>

8. Voir également : Breton et ali., 2009 et INSEE Mayotte : http://www.insee.fr/fr/insee_regions/mayotte/themes/dossiers/tem/tem_2-6-mortalite-vie.pdf

9. Virapoullé J.-P., *Les Départements d'Outre-mer, Région Ultra-périphériques et traits-d'union de l'Europe*, Rapport du Sénat au premier ministre, 12 mars 2003.

10. Doligé E., Les DOM, défi pour la République, chance pour la France, 100 propositions pour fonder l'avenir, Rapport de la mission commune d'information outre-mer du Sénat, déposé le 7 juillet 2009. <http://www.senat.fr/rap/r08-519-1/r08-519-142.html>

11. En 2007, le taux de couvertures des importations par les exportations était de 8,6 pour les départements d'Outre-mer et de 90 pour la France entière (sources INSEE) : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000042-la-france-d-outre-mer/un-developpement-encore-fragile>

12. À l'exception notable de la Nouvelle-Calédonie du fait notamment de l'industrie du nickel, et dans une moindre mesure de la Guyane avec l'aérospatiale.

public, en moyenne de 36,3 % dans les Outre-mer pour 22,7 % en métropole¹³. La pauvreté et les inégalités sociales y sont plus importantes, avec un seuil de revenu mensuel des 20 % les plus pauvres à 242 euros à La Réunion et 413 en Martinique, contre 585 euros dans le département hexagonal où le revenu mensuel est le plus bas¹⁴. Et pourtant, le coût de la vie y est bien plus élevé que dans l'Hexagone : de 12 % à La Réunion et 17 % en Martinique, par exemple.

Ces moyennes cachent cependant de grandes disparités entre les territoires. Les vieilles colonies ont connu un développement économique plus important (Martinique, Guadeloupe, La Réunion et dans une moindre mesure la Guyane). Par exemple en 2009, le PIB par habitant de La Réunion est 2,7 fois plus élevé que celui de Mayotte. On peut également constater les effets de l'économie plantationnaire dans la structuration de l'économie antillaise, où l'agriculture tient une grande place, avec des emplois agricoles deux fois plus nombreux que dans le reste du territoire national (7,2 % en Martinique et 5,8 % en Guadeloupe en 1999) alors qu'elle est désormais faible à la Réunion, par exemple. Si le secteur tertiaire et l'emploi public sont globalement plus forts dans l'ensemble des Outre-mer que la moyenne française, les pourcentages d'emplois publics varient du simple au double d'un territoire à l'autre, par exemple entre la Polynésie française (32 %) et Wallis et Futuna (65 %)¹⁵. En Guyane et à Mayotte, comme à Wallis et à Futuna, la part du secteur informel est considérable, ce qui complexifie la production de données économiques et sociales.

Enfin, les disparités géographiques produisent des inégalités entre les Outre-mer car la situation économique et sociale des territoires ultramarins dépend également de celle des pays de leur environnement géographique proche. De ce point de vue, la Guyane, Mayotte et Saint-Martin apparaissent dans une meilleure situation économique et sociale que leurs voisins. Les Outre-mer français actuels forment donc un ensemble hétérogène à différents égards, au point que l'étude de la catégorie « Outre-mer » semble en première analyse ne pouvoir être menée que comme la juxtaposition de cas irréductibles les uns aux autres. Ces territoires hétérogènes partagent néanmoins des caractéristiques communes liées à leurs histoires coloniales. Parmi les effets contemporains majeurs de la situation coloniale se trouve le maintien d'une forte dépendance économique et

13. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000042-la-france-d-outre-mer/un-developpement-encore-fragile>

14. http://www.inegalites.fr/spip.php?article1847&cid_groupe=18&cid_mot=109

15. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000042-la-france-d-outre-mer/un-developpement-encore-fragile>

sociale vis-à-vis de la métropole, dans laquelle la production des Outre-mer comme catégorie politique et administrative par l'État français joue un rôle central.

Le statut : un enjeu central de la (dé)colonisation ?

Si, dans l'Hexagone, les débats autour du statut administratif et politique des Outre-mer ne sont traités que par une minorité de spécialistes, ils occupent néanmoins le devant des scènes politiques des territoires ultramarins depuis plus d'un siècle (Dumont, 2010b). Dans la perspective tracée par le texte de G. Balandier (1951), E. Saada (2007) souligne qu'une des caractéristiques de la situation coloniale est la production d'un droit en faveur de la société de colonisation, à savoir un régime juridique d'exception fondé sur le code de l'indigénat (Merle, 2004), le « régime des décrets » (Dimier, 2005) et un large pouvoir accordé aux gouverneurs et aux administrateurs coloniaux. Mais qu'en est-il aujourd'hui du statut des Outre-mer ? En quoi, et dans quelles limites, l'analyse de ce statut nous informe-t-il sur les processus de (dé)colonisation en Outre-mer ?

Depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, il existe ainsi quatre types de statuts pour les Outre-mer : les départements et régions d'Outre-mer (DROM) régis par l'article 73 (Guadeloupe, Martinique, Guyane, la Réunion et Mayotte), les collectivités et pays d'outre-mer (COM ou POM) régis par l'article 74 (Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis et Futuna), la Nouvelle-Calédonie régie par les articles 76 et 77 et les Terres australes et antarctiques française (TAAF) et Clipperton, terres non habitées relevant de la loi du 6 août 1955. Cette diversité de statuts produit des effets concrets différents en matière notamment d'application des textes législatifs et réglementaires (par exemple, les politiques sociales, foncières et d'immigration), d'organisation administrative, d'autonomie politique et de définition de la citoyenneté.

Les analyses politiques, juridiques de ces statuts et de leurs processus de production font l'objet de nombreux travaux scientifiques que nous ne chercherons pas ici à synthétiser. Retenons néanmoins que cette diversité statutaire peut être mieux comprise à la lumière des trajectoires coloniales de ces différents territoires. Produit d'une histoire coloniale complexe, les Outre-mer français actuels sont donc des territoires rattachés à la République française selon des modalités et des temporalités différenciées. Leurs statuts administratifs et politiques sont à l'image de cette complexité. Les uns s'inscriraient dans un lien de dépendance plus étroit à la métropole et conséquemment à l'Union européenne, quand les autres

jouiraient d'une certaine autonomie politique – qu'ils conservent une royauté aux côtés des représentants de l'État français, comme à Wallis et à Futuna (Chave-Dartoen, 2002), ou qu'ils soient engagés sur la voie d'une indépendance possible, comme en Nouvelle-Calédonie (Faugère et Merle, 2010). La politique française outre-mer reste néanmoins marquée par son régime d'exception – dont l'infléchissement commence avec la loi de mars 1946. Cette loi marque une étape importante de la politique coloniale française en offrant aux colonisés une alternative : l'intégration politique, juridique et administrative à la métropole par l'acquisition du statut de « département » (où le gouverneur est remplacé par un Préfet), ou bien l'appartenance à « l'Union française », regroupant la France et les territoires d'Outre-mer, dans laquelle les habitants acquièrent la citoyenneté française (sans droit de vote pour tou-te-s jusqu'en 1956) tout en conservant la possibilité d'un statut personnel de droit local¹⁶ (Dimier, 2005). Ce n'est pas un hasard si seules les « quatre vieilles colonies » (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) choisiront la départementalisation. D'une part, leurs ressortissants acquièrent les premiers la citoyenneté française, lors de l'abolition de l'esclavage en 1848. D'autre part, sous la III^e République, la diffusion de l'instruction publique métropolitaine dans ces colonies favorise l'émergence d'une « bourgeoisie de couleur » instruite, qui sera ensuite promotrice du projet de départementalisation comme assimilation politique, à l'image d'Aimé Césaire par exemple (Dumont, 2010b). La loi de départementalisation de 1946 semble faire l'objet de mystifications dans les départements d'Outre-mer, où les analyses politiques et historiques restent trop souvent arrimées à cette date (*ibid.*). Il n'en reste pas moins qu'elle marque le départ d'un mode d'administration des Outre-mer par une pratique de compromis et d'arrangements, au cas par cas, entre d'un côté l'assimilation statutaire, et de l'autre le maintien d'une certaine autonomie et de spécificités locales (Dimier, 2005). Lors de la révision constitutionnelle de 1958, la France continue de réformer sa politique coloniale en offrant aux territoires ultramarins le droit à l'auto-détermination : devenir des États indépendants ou des territoires français ultramarins, c'est-à-dire des collectivités territoriales françaises administrées par une assemblée territoriale (disposant d'une autonomie politique et juridique locale) et par un délégué du gouvernement (gérant les intérêts nationaux, la législation criminelle, les libertés publiques et l'organisation politique et administrative).

16. C'est le cas en particulier de Mayotte, la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna où le statut de droit local existe mais à des degrés divers.

D'un point de vue statutaire, la colonisation semble donc ne plus exister formellement en France, les départements et collectivités d'Outre-mer français s'étant prononcés pour rester dans le « giron français ». C'est en tout cas le point de vue d'un certain nombre d'acteurs et d'analystes du processus de départementalisation des Outre-mer, qui caractérisent parfois ce processus de « décolonisation hétérodoxe » (Deville et Georges, 1996). Exception notable, la France reconnaît être toujours colonisatrice dans le cas de la Nouvelle-Calédonie. Dans leur préambule, les accords de Nouméa de 1998 se présentent comme relevant d'un processus de décolonisation pouvant conduire ce territoire à devenir un État souverain. Dès lors, la permanence de la situation coloniale dans les Outre-mer apparaît en réalité complexe à qualifier, y compris d'un point de vue strictement statutaire et diplomatique : ainsi, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française font désormais partie de la liste des territoires définis comme colonisés selon l'Organisation des Nations Unies¹⁷ et quatorze résolutions des Nations Unies ont réaffirmé la souveraineté de la République islamique fédérale des Comores sur Mayotte¹⁸.

Le processus de « transition » vers le droit commun n'est en effet pas linéaire (Faugère et Merle, 2009). On ne peut réduire les Outre-mer au destin commun d'une départementalisation, par exemple, dont on connaîtrait à l'avance les modalités i) en s'appuyant sur les parangons que constitueraient de ce point de vue les anciennes sociétés d'esclavage, en particulier les Antilles et la Réunion ii) ou bien en assumant que de tel changement de disposition statutaire résulterait telle conséquence sociale. La dichotomie abstraite entre l'« universalité » que représenterait l'Hexagone et les « particularités » en voie d'universalisation que seraient les Outre-mer est de fait largement remise en cause par les approches historiques : ces dernières montrent que l'essor de la conception de la liberté de la philosophie des Lumières est concomitante et étroitement liée à l'essor de l'esclavage (Patterson, 1982), et que « l'imaginaire de la civilisation » s'est justement construit sur l'idée d'une « barbarie » à civiliser « en dehors » (Gomez, 2001, cité par Sanna et Varikas, 2011: 8). Les Outre-mer n'accèderaient ainsi à l'égalité formelle qu'en adoptant progressivement ce modèle de civilisation qui se présente comme universel. Comme le souligne (Dumont, 2010a), c'est d'ailleurs là

17. Voir <http://www.un.org/en/decolonization/site-news.shtml>. L'Assemblée de Polynésie française a adopté une motion en faveur de la décolonisation en juin 2011, une décision contestée en 2013 par la nouvelle majorité (Résolution n° 2013-5), qui affirme l'absence de volonté de la population polynésienne d'accéder à l'indépendance et conteste l'inscription par l'ONU de la Polynésie française sur la liste des territoires à décoloniser.

18. Voir la décision n° 49/18 de l'assemblée générale de l'ONU, 49^e assemblée plénière, 28 novembre 1994: http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/49/18&Lang=F

la perversion du système colonial que de sembler offrir jusqu'aux solutions même de son dépassement.

Comme le montrent la diversité des statuts des territoires, et le retard avec lequel les politiques sociales y sont appliquées (François-Lubin, 1997), la politique française ultramarine reste héritière du régime d'exception juridique de la colonisation. Le champ du handicap en Guadeloupe en est une illustration flagrante, comme en atteste l'article de Gaël Villoing et Sébastien Ruffié dans ce dossier. Jusqu'aux années 1980, les personnes handicapées devaient se rendre en métropole pour avoir accès à des centres de rééducation ou aux prestations sociales. À travers une analyse de la structuration du champ associatif auto-organisé par des personnes handicapées, les auteurs nous donnent à voir comment ces acteurs perçoivent ce régime d'exception et ce qu'ils en font. Malgré des divergences sur la conception de l'autonomie qu'elles défendent, les deux associations étudiées s'approprient en partie cette « exceptionnalité », souvent lue comme un « retard », en se positionnant au travers d'une comparaison avec la métropole tout en revendiquant une spécificité culturelle et sociale guadeloupéenne. L'originalité de cet article est alors de mettre en lumière un « jeu subtil de rapprochement et de distanciation avec la métropole » dans les discours et les pratiques. Ce décalage entre les aspirations à une égalité de citoyenneté sociale avec la métropole et la réalité des politiques menées nourrit ainsi les désillusions. Les revendications politiques de différents acteurs en Outre-mer permettent ainsi de dire que « départementalisation » et « indépendance » ne s'opposent pas de manière simple ; c'est singulièrement le cas des Antilles où, la départementalisation achevée, le désenchantement vis-à-vis de l'espoir d'égalité sociale non advenue a laissé place à des revendications de souveraineté plus culturelle que politique (Giraud, 2005 ; Dumont, 2010a).

L'étude des statuts politiques et administratifs n'est donc pas suffisante pour analyser les processus de (dé-)colonisation des Outre-mer. Une analyse empirique de la mise en œuvre concrète de la catégorie politique et administrative et des inégalités sociales permet d'éclairer d'un jour nouveau les effets contemporains de la situation coloniale. C'est en ce sens qu'il est déterminant de se prémunir d'un trop grand formalisme du débat autour de la persistance du « cadre colonial » en mettant davantage l'accent sur l'analyse des processus et des acteurs locaux. Dans leur article présent dans ce numéro, Audrey Célestine et Aurélie Roger montrent la plurivocité des usages de la catégorie « Outre-mer » en étudiant conjointement le champ associatif et les mobilisations de personnes originaires d'Outre-mer en France hexagonale, les partis politiques de droite à la Martinique, et le

rôle des groupes d'intérêt dans la construction de l'enjeu « Outre-mer » dans la campagne présidentielle de 2012. Elles contribuent ainsi à sortir de l'aporie entre une catégorie administrative en apparence monolithique et des situations concrètes hétérogènes. Elles restituent les redéfinitions successives de cette catégorie mouvante, au gré des appropriations par les acteurs politiques locaux notamment. Une des originalités de cet article est ainsi de mettre au jour comment la catégorie « Outre-mer », initialement réduite à la désignation des territoires, s'est progressivement élargie (notamment sous l'effet des mobilisations associatives) à la désignation de leurs populations, y compris lorsqu'elles sont mobiles : sont ainsi définis comme « ultramarine·s » les ressortissants des Outre-mer présents dans l'Hexagone.

■ (Dé)colonisation et métamorphoses d'un ordre social inégalitaire

Les effets inégalitaires du monolinguisme de l'État-nation français

Les questions qui se posent aujourd'hui dans les Outre-mer font en effet écho aux débats qui ont émergé dès la construction de l'empire colonial français (Vidal, 2014) : la *nation*, le *citoyen* et l'*indigène* s'y imposent comme figures principales. L'étude de la complexité de la situation linguistique dans les Outre-mer est en ce sens très instructive quant aux effets contemporains de la situation coloniale. Si le français y est partout, quel que soit le statut administratif, langue officielle unique, la diversité des langues considérée à l'échelle de l'ensemble de ces territoires est remarquable : plus d'une cinquantaine de langues, hors langues de l'immigration contemporaine et en sus du français, seraient actuellement parlées par les habitants des Outre-mer (Cerquiglini, 1999).

À côté des langues créoles, apparues dans le contexte de domination violente propre à l'esclavage dans les sociétés de plantations, l'on peut distinguer l'ensemble des langues qui étaient parlées avant la colonisation, et qui le sont encore aujourd'hui pour la plupart : les langues kanak¹⁹ de Nouvelle-Calédonie (on en compte vingt-huit, toutes différentes et non réductibles à des variations dialectales), le wallisien, le futunien, les sept

19. Nous faisons le choix de conserver l'invariabilité en nombre et en genre de ce terme, telle que mise en œuvre dans le texte des Accords de Nouméa (1998). Voir Bourdieu et Bensa (1985: 70) sur la politisation du terme *Kanak* (par opposition à *Canaque*) et sur sa valeur d'annulation du stigmatisme colonial.

langues de Polynésie française (dont le tahitien et le marquisien), le *shimaore* et le *kibushi* à Mayotte²⁰, et les langues amérindiennes de Guyane. On voit donc que le paramètre linguistique permet de redessiner en creux l'histoire coloniale, en distinguant les territoires marqués par l'esclavage (créolisants en sus des éventuelles langues autochtones présentes avant la colonisation) et les autres (dans lesquelles les langues autochtones sont seules face au français). Saint-Pierre-et-Miquelon, territoire français depuis 1816, constitue un cas particulier dans la mesure où les populations amérindiennes de Terre-Neuve ont été entièrement décimées : seule la langue française y est actuellement parlée.

Cette situation de diversité linguistique se distingue du multilinguisme du territoire métropolitain dans la mesure où le bilinguisme²¹ français-langue locale n'est pas systématique dans les Outre-mer. En d'autres termes, les locuteurs actuels du breton ou du platt de Lorraine parlent aussi le français, ce qui n'est pas le cas de tous les locuteurs du wayampi (langue amérindienne de Guyane) ou du wallisien : le recensement de 2008 à Wallis et Futuna montre que près d'un quart de la population y est non francophone. L'une des raisons majeures de cette asymétrie entre Outre-mer et métropole est le décalage dans les dates d'imposition du système éducatif public français. À titre d'exemple, si l'enseignement primaire est décrété obligatoire et gratuit en 1848 à la Martinique, au moment de l'abolition de l'esclavage²², il faudra attendre 1961 à Wallis et à Futuna – ce qui correspond au passage du statut de protectorat, acquis en 1887, au statut de territoire d'outre-mer. Dès lors, on comprend que la langue française soit maîtrisée à des degrés très divers dans les Outre-mer actuels. Cet état de fait est à la source de tensions dans les deux grands secteurs de l'action publique que sont la santé et l'éducation. L'hôpital est même parfois le théâtre de positions colonialistes assumées : « je leur fais l'explication sur l'allaitement en français / ben c'est normal on est en France ici / qui est-ce qui paye ? c'est la sécu / moi je parle français je vois pas pourquoi je ferais un effort / elles ont qu'à faire un effort / alors je parle français / elles me disent « *mi no fulestan*

20. Le *shimaore* est une langue bantoue, qui fait partie des langues de l'archipel des Comores, et le *kibushi* est proche du malgache.

21. Nous utilisons ici *multilinguisme* pour faire référence à la coprésence de langues différentes dans un espace géographique, et *bilinguisme* ou *plurilinguisme* pour faire référence au répertoire linguistique pluriel d'un individu.

22. Voir le rapport de l'UNESCO (1956). Puren (2007) rappelle que le Code noir interdisait toute alphabétisation des esclaves, et que les premières écoles structures scolaires implantées en Guyane après l'abolition de l'esclavage sont « réservées à l'élite créole » (*ibid.*).

*mi no fulestan*²³ » / ben moi je réponds « moi non plus je *fulestan* pas » et alors je continue en français » (Léglise, 2007b : 328). Ces propos sont ceux d'une sage-femme se définissant comme Créole en Guyane. Bien qu'elle-même créolophone, elle se positionne explicitement du côté de celles et ceux qui ont su « faire un effort », reprenant ainsi l'idée fort répandue – mais fautive – selon laquelle l'apprentissage d'une langue à l'âge adulte n'est qu'une question de volonté et d'effort²⁴. La violence du discours est donc ici légitimée par une attitude légaliste héritée du colonialisme : en France, on parle français. Cette posture contemporaine est un écho direct d'une politique coloniale répressive à l'égard des langues autochtones : les langues kanak, par exemple, sont interdites d'enseignement et de publication jusqu'en 1984 (Vernaudo, 2013). La construction nationale française a en effet joué centralement sur l'idée d'une identité collective acquise et maintenue par le biais d'une langue unique et unifiée (Balibar *et al.*, 1974), et les politiques linguistiques actuelles en matière de langue restent, dans l'Hexagone et dans l'ensemble des Outre-mer, régies par deux articles de la Constitution :

Article 2 : La langue de la République est le français.

Article 75-1 : Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France.

La patrimonialisation de l'objet « langues régionales » institue une reconnaissance de l'État, lequel se voit dès lors attribuer une responsabilité de préservation – une problématique qui est celle du champ, très actif actuellement, des « langues en danger ». Il semble néanmoins difficile de réduire les langues des Outre-mer à des éléments de patrimoine immatériel qu'on penserait dans une perspective muséale²⁵ : si certaines d'entre elles ne sont plus parlées (par exemple le *wamwam* en Nouvelle-Calé-

23. *Mi no fulestan* signifie « je ne comprends pas » en langue *nenge* (créole à base anglaise).

24. Voir par exemple Hyltenstam et Abrahamsson (2003).

25. Ceci constitue également le cœur de la revendication pro-langues régionales en France métropolitaine, où l'obligation de scolarisation en français a consacré la standardisation de la langue nationale (Chervel, 1977) et considérablement réduit l'ampleur des domaines d'usage des langues régionales. Les écoles Diwan, structures associatives qui offrent un enseignement entièrement en breton, sont un exemple emblématique des actions explicitement entreprises pour donner à ces dernières un statut autre que folklorique. Notons néanmoins que l'on fait le plus souvent face dans l'Hexagone à des actions de *revitalisation*, dans la mesure où les langues régionales ne sont plus que rarement transmises dans le cadre familial. Les structures d'enseignement en langues régionales produisent donc des *néo-locuteurs*, c'est-à-dire des locuteurs qui déclarent la langue régionale considérée comme langue seconde (O'Rourke et Pujolar, 2014). Dans les Outre-mer, le cas général est fort différent puisque c'est le français qui y est plus souvent langue seconde. Léglise (2007a) montre par exemple, à propos des écoles de Mayman et Apatou situées sur le fleuve Maroni, que, si 100 % des élèves âgés de 10 ans déclarent posséder le français dans leur répertoire linguistique, seulement 2 % disent avoir été en contact avec le français avant leur scolarisation, dans l'environnement familial.

donie), un grand nombre de ces langues sont d'usage quotidien et majoritaire (par exemple le *shimaore* à Mayotte). La récente « Déclaration de Cayenne », publiée en 2011 sous l'égide du Ministère de la Culture et de la Communication²⁶, a de ce point de vue été l'occasion de soulever de façon officielle la question des aménagements linguistiques que demandent notamment les acteurs de l'éducation pour les populations Outre-mer (Alby et Légglise, 2005; Launey, 2009; Nocus *et al.*, 2014; Salaün et Vernaudon, 2010). À ce jour, les enseignements en langues locales sont à la fois minoritaires et expérimentaux, et ils sont pensés plus comme une remédiation temporaire, ou comme une transition nécessaire vers le français, que comme une remise en cause du monolinguisme institutionnel. Le plan éducatif de l'Académie de Guyane pour 2010-2013 évoque par exemple la nécessité de développer des « dispositifs d'aide en langue maternelle » et de « s'appuyer sur la langue maternelle pour développer l'apprentissage du français »²⁷.

L'une des conséquences directes de cette perspective monolingue est que l'évaluation de la situation linguistique Outre-mer est souvent négative, voire catastrophiste. Ainsi, selon une enquête menée à Mayotte par l'INSEE en 2013, « quatre jeunes sur dix » y sont « en très grande difficulté à l'écrit » et 58 % des habitants en âge de travailler ne maîtrisent pas les compétences de base à l'écrit en langue française. La langue parlée durant l'enfance est un élément explicatif, le français n'étant la langue maternelle que d'un Mahorais sur dix. » (INSEE, 2014). Le fait que la mesure effectuée concerne la maîtrise de la langue française uniquement laisse en fait pour compte des compétences linguistiques autres. En d'autres termes, se trouve ici opérée une invisibilisation de la littéracie locale au profit de la mise en lumière des déficits de compétence en français, puisque, par exemple, presque tous les Mahorais suivent en parallèle les enseignements de l'école coranique, et une longue tradition existe d'une littéracie en langues comoriennes, reposant sur l'alphabet arabe (Lafon, 2007).

Le fait que le français standard soit le seul terme de référence dans l'évaluation de la situation linguistique produit donc un discours misérabiliste qui réduit les populations à leur déficit dans la langue officielle. La centralité symbolique et pratique de la maîtrise du français standard est particu-

26. L'une d'entre nous, Valelia Muni Toké, est membre du conseil scientifique de l'Observatoire des pratiques linguistiques à la DGLFLF – Délégation générale à la langue française et aux langues de France. Elle a à ce titre participé à l'organisation des États généraux du multilinguisme dans les Outre-mer, lors desquels cette déclaration a été rédigée. Voir http://www.dglf.culture.gouv.fr/Actualites/Outre-mer_2011/Declaration_EGM-OM2.pdf

27. http://www.ac-guyane.fr/IMG/pdf/PEG_Synthese.pdf

lièrement saillante dans le contexte de la recherche d'emploi, où elle vient souligner un sentiment fort d'illégitimité. Un employé dans le secteur des ressources humaines à Wallis témoigne ainsi : « Quand vous demandez aux jeunes, aux étudiants pourquoi ils perdurent à parler la langue [wallisienne] la réponse, souvent, est : « on a peur qu'on se moque de nous parce qu'on s'exprime mal. »²⁸ De façon plus brutale, le vice-recteur de Mayotte déclare en 2011 : « Il y aussi la problématique de l'accent (...), que nos enfants puissent s'exprimer couramment sans accent devant les gens qui vont leur donner un travail et devant l'ensemble de la société. » (Lafond, 2011). L'article de presse qui rapporte ces propos, qui ont fait scandale, précise également le point de vue de Yann Durosad, secrétaire Snes-Fsu, pour qui « le Président de la République dit souvent parlant de l'outre-mer que l'unité de la Nation ne signifie pas uniformité. Que le vice-recteur applique cette pensée ». Où l'on retrouve, donc, la tension entre l'idéal d'une langue officielle standard et la diversité linguistique réelle.

À cette inégalité entre le français et toutes les autres langues parlées dans les Outre-mer répondent encore d'autres hiérarchies sociales des usages linguistiques. La racialisation des échanges linguistiques, en particulier, est perceptible dans bien des situations, par exemple lorsqu'un aide-soignant se définissant comme Créole et travaillant en Guyane dresse spontanément une hiérarchie des langues en présence sur le territoire : « quand les copains de Cayenne ont appris que j'allais à Saint-Laurent ils ont dit « c'est bien tu vas apprendre le taki-taki²⁹ » / non j'ai pas fait l'effort et j'ai pas envie [...] non mais il ne faut pas se moquer du monde / ils touchent les allocs ils ne parlent pas français ils ne s'adaptent pas et qui est-ce qui paye ? c'est moi / c'est moi qui paye mes 20 000 balles d'impôts [...] des fois je me demande pourquoi les Métros ils se mettent à apprendre le taki-taki / ils feraient mieux d'apprendre à parler créole³⁰ / ici à l'hôpital à part quelques médecins qui se sont installés les nouveaux n'apprennent pas le créole juste le taki-taki / c'est dommage ils font pas l'effort / ils préfèrent apprendre la langue des étrangers parce que c'est pas une langue de Guyane c'est la langue des immigrés » (Léglise, 2007b : 328). Les langues indexent donc ici des positions sociales variables à l'intérieur de ce qui est perçu comme un espace national réglé : dans ce discours, la tolérance de la diversité linguistique se fait dans les limites de la nation française et de

28. Valelia Muni Toke, terrain de novembre-décembre 2013.

29. Terme générique qui désigne ici des créoles à base anglaise ou anglo-portugaise, parlés notamment par les populations Noirs-Marrons, en Guyane comme au Surinam voisin. Voir Migge et Léglise (2013).

30. Sous-entendu : à base française.

son territoire géographique, territoire sur lequel la présence de « la langue des étrangers » ne serait pas à encourager. Une unité nationale se recompose donc subrepticement, au détriment des migrants, dans une hiérarchie conservant la langue française au sommet mais laissant une légitimité aux langues créoles et autochtones.

La catégorie « Outre-mer » est donc produite dans le champ institutionnel et administratif, et notamment par les politiques linguistiques. Les locuteurs des langues autres que le français dans les Outre-mer français font ainsi l'expérience commune des effets inégalitaires du monolinguisme d'État et de ses appropriations par les acteurs sociaux.

De quoi « la vie chère » est-elle le nom ?

Dans le champ des mobilisations sociales, les « mouvements contre la vie chère » qui ont récemment traversé les Outre-mer (Guadeloupe, La Réunion, Nouvelle-Calédonie, Mayotte notamment), ont contribué à rassembler sous une même bannière des territoires dont les populations reconnaissent le partage d'une expérience commune, et revendiquent en conséquence des droits identiques entre eux, et identiques à ceux dont bénéficient les Français résidant dans l'Hexagone. Ces différentes mobilisations, bien que dispersées dans le temps et l'espace, constituent un moment historique par leur ampleur, la diversité des revendications sociales et politiques et de leurs répertoires d'action, la répression policière dont elles ont fait l'objet et l'intensité du débat public qu'elles ont suscité en France et à l'étranger. Malgré des mobilisations antérieures³¹, c'est la grève générale guadeloupéenne de 2009 qui est souvent présentée par les commentateurs politiques comme le point de départ de ces « mouvements contre la vie chère », notamment du fait de sa durée, des répertoires d'action mobilisés et de sa médiatisation. Reprenant les revendications emblématiques de l'augmentation des salaires et la diminution du prix des produits de première nécessité, ce mouvement se poursuit en Martinique, en Guyane et à La Réunion. Dans leur sillage en 2009, un premier mouvement social a eu lieu à Mayotte, mais il n'aboutira qu'en décembre 2011, six mois après la création du 101^e département, sous la forme d'un large « mouvement contre la vie chère » constitué autour d'un collectif rassemblant syndicats et associations³².

Ces « mouvements contre la vie chère » constituent-ils les prémises d'une conscience collective ultramarine transrégionale ? Bien que ne portant pas

31. Notamment en Nouvelle-Calédonie en 2006 et en Guyane en 2008.

32. Nous remercions Thibault Lemièrre pour ses éclairages informés sur la situation mahoraise.

directement sur ces mobilisations, l'article d'Audrey Célestine et d'Aurélié Roger, dans ce numéro, offre des éclairages intéressants sur les formes d'appropriation de la catégorie « Outre-mer » par les acteurs politiques et associatifs martiniquais et ultramarins et de l'Hexagone. Les auteures mettent au jour comment les interactions entre les acteurs étatiques et les acteurs associatifs et politiques locaux ont transformé les contours de cette catégorie politique et administrative qui désigne, à présent, non seulement des « territoires » mais aussi « leurs populations », y compris celles qui résident dans l'Hexagone. Pour autant, à la lecture de l'article, on peut douter que ces usages stratégiques des catégories « Outre-mer » et « ultramarins » relèvent d'une conscience collective ultramarine transrégionale. Ces usages restent davantage attachés aux négociations avec les acteurs étatiques et aux contextes politiques locaux. L'appartenance ultramarine fait ainsi peu l'objet d'une véritable auto-catégorisation dans les discours qu'Audrey Célestine et Aurélié Roger ont recueillis auprès de ces acteurs politiques et associatifs.

S'ils permettent donc d'interroger la catégorie « Outre-mer » du point de vue transrégional, ces mouvements sociaux nous renseignent également sur l'ampleur des tensions et des inégalités socio-raciales qui se (re)produisent dans le cadre spécifique d'une dépendance multidimensionnelle à la métropole. En Guadeloupe, les slogans³³, les analyses et les revendications du LKP³⁴ dénoncent ainsi un système économique, politique et social dans lequel les « profiteurs » bénéficieraient de la complicité de l'État (répression policière incluse) pour abuser de leur situation de métropole, au détriment d'une majorité « noire » appauvrie, exploitée et spoliée qui se voit éternellement maintenue dans un destin de « nègre ». Au-delà de ces positions économiques dominantes, les Syro-libanais, les Békés et les Métros sont désignés comme cumulant de manière indue privilèges, terres, influence et pouvoir. Plus encore que le patronat « blanc » d'origine métropolitaine ou syro-libanaise, les Békés, en tant que descendants de planteurs blancs créoles, incarnent ce sentiment d'une perpétuation de rapports sociaux racistes hérités de l'époque coloniale et focalisent la colère des manifestants. Les slogans martiniquais leur sont tout particulièrement adressés : « *Matinik sé tan nou, Matinik sé pa ta yo. An bann pwofitè vòlè,*

33. Citons par exemple « *la Guadeloup sé ta'noula Guadeloup sé pa ta-yo/yo pé ké fé sa yo vlé adan péyi-ànou* », qui peut se traduire par « La Guadeloupe nous appartient, elle ne leur appartient pas, nous ne laisserons pas faire n'importe quoi dans notre pays », slogan qu'Ary Gordien (2013) considère comme l'expression d'un nationalisme guadeloupéen.

34. Le *Lyannaj kont pwofitasyon* est une coalition rassemblant 48 organisations : syndicats, partis politiques de gauche, associations militant sur l'eau ou l'écologie, associations de locataires et de consommateurs et de nombreuses associations culturelles.

nou kay fouté yo déwò »³⁵. Selon Chivallon (2012), ces représentations de la position sociale des Békés doivent être analysées à l'aune des changements structurels qui ont modifié leur position économique et sociale dominante. Néanmoins, les Békés ne représentent qu'1% de la population et possèdent la moitié des terres, 40% de la grande distribution, l'essentiel de l'industrie agro-alimentaire et des réseaux de la distribution des produits de biens de consommation dans l'île (Audebert, 2011). La domination économique des Békés perdure donc dans des hiérarchies socio-raciales qui ont cependant évolué, notamment du fait de la départementalisation³⁶. D'après les chiffres de Jalabert (2007), le groupe béké contrôlerait 29 % des entreprises de plus de 20 salariés, les mulâtres 17 %, la part la plus importante revenant aux sociétés à capital métropolitain.

En retour, ces mouvements sociaux ont à des degrés divers suscité l'inquiétude, sinon la peur, parmi les groupes dominants. Dans ce dossier, l'article d'Hugo Bouvard, qui met au jour la persistance du « cadre colonial » dans la salle de rédaction d'un journal quotidien antillais, propose un éclairage original sur les effets de la mobilisation de 2009. La grève avait alors opposé la direction et les journalistes, majoritairement blancs, aux employé·e·s, tout·e·s racisé·e·s et remplissant des fonctions d'exécution et de maintenance technique. L'auteur émet alors l'hypothèse que ce mouvement « contre la vie chère » constitue une période charnière en ce qui concerne l'expression, dans les lignes du journal, de la crainte de la révolte des post-colonisé·e·s. Au-delà du seul cas des Antilles, il semblerait d'ailleurs que cette peur concerne en tout premier lieu les Métropolitains, ces dominants Blancs qui possèdent la nationalité française sans « être d'ici ». Peu de travaux se sont centrés sur les Métropolitains et les aléas du maintien de leur domination. Pourtant, la position des « Métros » et leurs rapports aux groupes minorisés est une piste de recherche transversale prometteuse, d'autant qu'un grand nombre circule d'un territoire ultramarin à l'autre. Andoche *et al.* (2009) abordent néanmoins la venue en masse des Zoreils³⁷ liée à la départementalisation de la Réunion. Ils restituent leurs rapports avec les autres groupes et la diversité des perceptions popu-

35. La traduction pourrait être: « La Martinique est à nous, la Martinique n'est pas à eux. Une bande d'exploiteurs et de voleurs, nous allons les foutre dehors. » S'il apparaît évident que les Békés sont implicitement désignés, on peut noter néanmoins que « nous » et « eux » demeurent indéfinis, imprécision qui confère au slogan toute son efficacité politique.

36. Outre le travail pionnier de Kováts-Beaudoux (2002) récemment réédité, pour plus de développement sur les évolutions de la structure socio-raciale et l'émergence de nouvelles franges de la bourgeoisie dans le contexte de la départementalisation à la Martinique, voir notamment Jalabert (2007), Zander (2010) et Chivallon (2012).

37. Ce terme désigne les personnes d'origine métropolitaine.

lares à l'égard des Zoreils, depuis la part de crainte, d'admiration et d'envie jusqu'au slogan « Zoreils dehors » affiché sur les murs et les dénonçant comme des envahisseurs. Au cœur des enjeux se trouve notamment leur statut professionnel, et en particulier celui de fonctionnaire d'État expatrié occupant des postes clés et au salaire augmenté par des primes. Pour autant, ce groupe est loin d'être homogène. Par exemple, les Métropolitains sont à la fois très présents au sein de la chaîne du travail administratif et policier chargé de la mise en œuvre des politiques migratoires restrictives, mais c'est aussi en leur sein que sont recrutés bon nombre des défenseurs des droits des étrangers³⁸.

Les mouvements « contre la vie chère » ont posé à nouveaux frais la question du devenir historique des populations colonisées, qui est évidemment au cœur de la (dé)colonisation des Outre-mer français. Les devenir créoles des descendants d'esclaves dans les départements français d'Amérique sont explorés par des travaux qui s'inscrivent dans le vaste courant de recherche dit des « Amériques noires », en référence aux apports fondateurs de Roger Bastide (1967), jalonnés par les travaux de Benoist et Larose (1972), Giraud (1979), Price et Price (1991), Jolivet (1982), Bonniol (1992), jusqu'à Chivallon (2004). Du fait même de la pluralité des mondes créoles issus de la violence des rapports esclavagistes, le terme « créole » présente des acceptations extraordinairement diverses. En explorant celles-ci, Bonniol (2013) en cerne le sens fondateur : « créole » s'applique à tout ce qui est et à tous ceux qui sont « nés sur place sans être indigène », y compris par-delà les frontières raciales. Il note aussi que « dans la dimension identitaire que revêt le fait créole, on repère ainsi au premier chef un attachement au territoire, l'affirmation d'un principe d'autochtonie » (Bonniol, 2013 : 245). Au-delà de la diversité des situations et des référents (il n'y a pas de Créoles blancs tels que les Békés de Martinique en Guyane par exemple), les groupes ordinairement désignés sous le terme de Créoles apparaissent aujourd'hui en situation intermédiaire. Ils entretiennent des rapports complexes avec les bourgeoisies « strictement » blanches (créoles ou métropolitaines) tout en se trouvant en position dominante dans leurs rapports avec les étrangers, ou dans le cas de la Guyane, avec les autres « natifs », Noirs-Marrons³⁹ et Amérindiens. Selon Benoist (2013), en Guyane et à La Réunion notamment, les Créoles se pensent comme un

38. La catégorie des « Blancs gâchés » mériterait également d'être analysée dans cette perspective. Voir René-Corail (1993).

39. Groupes historiquement issus des mouvements de marronage, entendu minimalement comme « la fuite d'esclaves qui formeront des communautés libres plus ou moins importantes », ainsi que le propose Lucas (2002).

groupe stable aux contours définis, constitué par le dépassement même des rencontres historiques violentes et des différents courants migratoires dont ils sont issus.

Un point aveugle subsiste cependant dans cette discussion sur ce que les rapports (post)coloniaux dans le contexte français doivent à l'histoire de l'esclavage (Guyon et Trépied, 2013). Il s'agit de la position des « anciens indigènes colonisés restés sous souveraineté française : les Amérindiens de Guyane, les Mahorais de Mayotte, les Kanak de Nouvelle-Calédonie, les insulaires océaniens de Wallis et Futuna et ceux de la Polynésie française » (Trépied, 2012: 2). Penser cette « nouvelle question indigène » nécessite de tenir compte de l'hétérogénéité interne des gens du cru, identifiés comme des descendants de groupes présents sur les lieux avant la colonisation. Cette hétérogénéité est notamment liée à la reconduction réinventée de hiérarchies précoloniales et à l'histoire tumultueuse de leurs positionnements collectifs vis-à-vis des colons et de la nation colonisatrice. Ces positionnements se réagencent autour d'enjeux sociaux, économiques et environnementaux contemporains. La controverse suscitée par le projet de classement par l'Unesco du lagon calédonien en alternative à des projets d'exploitation minière est à cet égard emblématique. L'article de Julien Merlin dans ce dossier restitue ainsi la façon dont le conflit autour du projet minier de Goro-Nickel a conduit des associations kanak à investir les ressources politiques de la catégorie autochtone telle qu'elle s'élabore au plan international (Bellier, 2009). Il retrace les stratégies des acteurs de cette critique *autochtone et environnementaliste* à l'encontre d'un projet d'exploitation minière que d'autres groupes kanak locaux défendent, en particulier les aléas de leur alliance temporaire avec les acteurs du mouvement écologiste. Notons, comme le précise Trépied (2012), que ce statut d'autochtone, et les droits qui y sont associés, ne s'appliquent que si les individus restent dans leur territoire ultramarin d'origine. Cette précision n'est pas un détail au regard du nombre de Wallisiens, Futuniens et Mahorais qui migrent vers la Nouvelle-Calédonie et la Réunion, et perdent alors leur statut de droit local.

Pour ces anciens indigènes colonisés et leurs descendants, qui occupent aujourd'hui une *position intercalaire* dans le système et réclament d'y occuper une place plus digne et plus confortable, il est crucial de maintenir à toute force une barrière infranchissable avec ceux que le système colonial définissait naguère comme des « étrangers assimilés aux indigènes ». Cela expliquerait la virulence de ces groupes intermédiaires – dont une fraction tire des bénéfices directs du cadre socio-politique actuel – à l'égard des étrangers, qui constituent alors une menace de déclassement.

Migrations, frontières de la nation et (dés)ordres socio-raciaux

Ces ordres sociaux inégalitaires des Outre-mer reposent aussi sur le critère de la nationalité. Cette caractéristique n'est pas nouvelle et avait déjà été identifiée comme l'un des principes structurant de la situation coloniale selon G. Balandier (1951) : « distinction et hiérarchie qui reposent, d'abord, sur des critères de race et de nationalité ; elles impliquent une sorte de postulat : l'excellence de la race blanche, et plus précisément de cette fraction qu'est la nation colonisatrice (la suprématie est donnée comme fondée dans l'histoire et la nature) » (Balandier, 1951 : 19). Le contexte historique est désormais différent : le monde contemporain est marqué par une exacerbation sans précédent des velléités de contrôle des entrées aux frontières des États nations territoriaux modernes, même si celles-ci s'inscrivent dans le prolongement de leur avènement au XIX^e siècle (Düvell, 2005).

Frontières avancées de l'Europe dans les océans Atlantique, Indien ou Pacifique, les Outre-mer sont de ce point de vue un enjeu capital. Figure ambivalente de l'émancipation noire⁴⁰, les migrants haïtiens des départements d'Amérique font par exemple l'objet d'un durcissement des conditions d'entrée sur le territoire et de naturalisation, notamment sous la forme d'une multiplication de tracasseries administratives depuis les années 1980 (Giraud *et al.*, 2009). En 1995, une vingtaine d'années après la partition politique de l'archipel des Comores, le gouvernement Balladur instaure un visa pour tout ressortissant comorien souhaitant se rendre à Mayotte, alors même que les mobilités entre les îles s'inscrivent dans l'histoire coloniale (Sakoyan et Grassineau, à paraître). Les manifestations contre l'immigration clandestine s'y multiplient dans les années 2000 ; et en 2005, la lutte contre l'immigration clandestine organisée par l'État s'intensifie (Legéard, 2012), au prix de plusieurs centaines de morts en mer chaque année. Certes, ce durcissement des frontières s'inscrit dans une politique nationale mais les Outre-mer y tiennent une place singulière de « terres d'exception » (Gisti, 2007). C'est à Mayotte et en Guyane que les effets en sont les plus visibles : ces deux territoires capitalisaient à eux seuls 15 908 et 4 416⁴¹ reconduites à la frontière en 2012, soit 55 % des 36 822 exécutions.

40. S. Nicolas a mis cette ambivalence au cœur de la construction de son objet de thèse en cours sous la direction de C. Chivallon et J. Daniel à l'Université de Bordeaux 4 comparant la Jamaïque, la République Dominicaine et la Guadeloupe.

41. Sources : Rapport du sénateur Félix Desplan sur les Départements d'Outre-mer, 21 novembre 2013 : <http://www.migrantsoutremer.org/Rapport-DACG-sur-la-situation-de>

tées sur l'ensemble du territoire français⁴². Des juristes ont ainsi mis au jour des régimes d'exception en Outre-mer pour les personnes étrangères (Gisti, Mom et la Cimade, 2012), dont les effets sont étudiés par les anthropologues en Guyane, en Guadeloupe, à Saint-Martin et à Mayotte : mesures plus restrictives qu'en métropole, nombreuses dérogations au droit commun et transgressions du droit international sur la circulation des personnes, la santé, l'éducation et la famille (Benoît, 2004, 2009 ; Musso, Sakoyan et Mulot 2012, Carde 2010 ; Sakoyan et Grassineau, à paraître). Dans le domaine des politiques médico-sociales et des itinéraires thérapeutiques, champs particulièrement dynamiques dans lesquels s'inscrivent les travaux précités, les résultats convergent pour montrer que, dans les métamorphoses d'un ordre social colonial initialement fondé sur la « race », la frontière nationale et les statuts légaux qui y sont associés jouent un rôle fondamental dans tous les domaines de la vie sociale, en maintenant collectivement les étrangers dans une situation précaire et illégitime encore plus marquée qu'en métropole. Si elle est un opérateur majeur des inégalités, la nationalité est cependant loin de résoudre, éroder ou transcender les hiérarchies « socio-raciales » ; elle vient les complexifier.

Comme en métropole, le processus de stigmatisation des migrants se manifeste sous la forme d'accusations d'importer délinquance, pauvreté et maladie. Les Haïtiens sont notamment tenus pour responsable de la diffusion du Sida aux Antilles. En ouverture de ce dossier, l'article de S. Mulot en démontre les effets en termes d'inégalités de prise en charge des migrant·e·s haïtien·e·s séropositif·ve·s dans les hôpitaux guadeloupéens. En restituant la complexité de la situation pluriethnique en Guadeloupe, elle met ainsi au jour avec précision les logiques sociales et politiques emboîtées de stigmatisation, d'altérisation et de discrimination des Haïtien·ne·s. Dans ces mécanismes, l'accès aux papiers joue un rôle déterminant ; il est largement dépendant des pratiques des professionnels de santé du fait de la législation en vigueur. Chose plus rare dans la littérature sur les relations interethniques et le racisme, l'auteure démontre

42. Sources : Intervention de Manuel Valls, ministre de l'intérieur de l'époque, le 4 février 2014 sur la politique d'immigration 2013-2014 : <http://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-Manuel-Valls-mai-2012-avril-2014/Interventions-du-Ministre/Politique-d-immigration-2013-2014-bilan-et-perspectives>

Notons que les données avec lesquelles nous avons réalisées ce pourcentage font l'objet de nombreuses polémiques car elles intègrent les aides aux retours dans les reconduites à la frontière. D'autres statistiques publiées par *Le Figaro*, et démenties par le ministère de l'intérieur, font état de 2 000 « renvois de clandestins dans leur pays d'origine » en Outre-mer pour 1850 en Métropole en 2012 (soit près de 52 %) : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/01/31/01016-20140131ARTFIG00013-manuel-valls-va-defendre-son-bilan-sur-l-immigration.php>

aussi comment certaines dynamiques institutionnelles et professionnelles reposant « sur une construction collégiale du soin » – à distance du culturalisme sans nier les croyances culturelles et religieuses pour autant – réunissent toutes les chances de produire des parcours thérapeutiques réussis et concourent à enrayer les mécanismes qui maintiennent les Haïtiens dans l'inégalité et la différence radicale.

D'un territoire à l'autre, la figure de l'étranger se recompose en fonction de leur histoire de (dé)colonisation, des contextes géopolitiques, économiques et sociaux. À Mayotte et en Guyane, les étrangers proches (sinon « invisibles ») apparaissent d'autant plus menaçants aux yeux des « gens du cru » que la preuve légale de l'identité y fait problème. L'état civil français n'y est pas exhaustif et des procédures de « rattrapage » ou de « révision » n'ont été introduites que récemment : dans les années 1970 pour la Guyane et en 2001 à Mayotte⁴³. Étudiant ces « procédures de rattrapage » en Guyane, Carde (2010) met en lumière l'hétérogénéité de traitement des dossiers de jugements déclaratifs de naissance⁴⁴ entre les juristes métropolitains récemment arrivés et les juristes créoles. À Mayotte comme en Guyane, émerge un imbroglio juridique (Blanchy et Moatti, 2012), ce qui tend à légitimer les pratiques discriminatoires et complexifie, par exemple, la prise en charge des 3 000 mineurs isolés de l'île et renforce la précarité de leur situation (Sakoyan et Grassineau, à paraître). À Mayotte, s'ensuit un rapport inquiet à la nationalité française du fait de la fragilité de l'inclusion nationale des Mahorais : le statut français de Mayotte est perçu comme définitif depuis peu, le statut des Mahorais résidant à la Réunion est déprécié et une frontière raciale entre Mahorais et *Mzungus* persiste (Hachimi Alaoui, Lemerrier et Palomares, 2013)⁴⁵. À Mayotte comme dans la plupart des Outre-mer, les contours de la communauté des nationaux sont donc particulièrement flous, et cela d'autant plus que leurs statuts administratifs et politiques sont mouvants et incertains⁴⁶ et que la majorité des migrants sont issus d'anciennes colonies françaises. Du fait de l'histoire de la (dé)colonisation de l'empire français, les Haïtiens, les Noirs-Marrons du

43. Traditionnellement, c'est le prénom du père qui était donné comme équivalent au « nom de famille » de l'état-civil. Un nom de famille a donc été fixé pour l'ensemble de la famille au sens large du terme, et le prénom du père est parfois devenu un 2^e prénom de l'enfant.

44. Le Tribunal de grande instance de Cayenne délivre, à la suite d'une enquête, des jugements déclaratifs de naissance qui une fois transcrits en mairie ont valeur d'acte de naissance et permettent de faire la demande d'une carte d'identité française.

45. Ces analyses ont été produites dans le cadre du projet INEMA : la départementalisation de Mayotte : construction et traitement des inégalités sociales et linguistiques (ANR Inégalités - 2012-2015).

46. En particulier en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, où l'aboutissement du processus politique d'autonomisation n'est pas encore connu.

Suriname et les Comoriens bénéficient de formes de légitimité à être présents dans ces territoires. Certains de ces migrants disposent d'ailleurs de la nationalité française, obtenue par filiation ou par naturalisation. En se déplaçant d'un territoire ultramarin à l'autre, ces migrants français connaissent des fortunes diverses, les Wallisiens et Futuniens de Nouvelle-Calédonie occupent, par exemple, une place contrastée (Pechberty, 2004). Cette position s'enracine dans le passé : Tcherkézoff (2009) explique que dès leur arrivée dans le Pacifique Sud, les Européens ont classé les populations en deux groupes selon leur phénotype, voyant là les « Mélanésiens », « noirs » et donc de « race inférieure », et ici les « Polynésiens », « presque blancs » et donc moins méprisables. Cette « invention de la race » dans le Pacifique Sud n'est peut-être pas sans produire des effets persistants aujourd'hui, dans la mesure où, dans l'exemple calédonien, le groupe le moins violenté par les Blancs colonisateurs (Wallis et Futuna n'ont jamais été des colonies de peuplement) se retrouve aujourd'hui accusé de miner la cause autochtone et indépendantiste en collaborant avec la puissance colonisatrice⁴⁷.

Dans ce rapport incertain à la nationalité française, les polémiques autour des dynamiques démographiques (solde migratoire, naissances) jouent un rôle central. On retrouve ainsi en Guyane, à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie des discours publics similaires sur la « menace d'invasion » ou de « substitution de la population originelle » que représenterait les migrants, y compris de nationalité française dans le cas des ressortissants de Wallis et Futuna en Nouvelle-Calédonie ou des franco-comoriens à Mayotte. En Nouvelle-Calédonie, les migrants ont pu être constitués en auxiliaires du rapport de force colonial entre Français et Kanak par le peuplement (Trépiéd, 2012). On peut ressentir un certain malaise interprétatif vis-à-vis des discours sur les menaces de submersion des « gens du cru » : s'agit-il d'un discours de valorisation et de justification de privilèges et des violences typique du racisme (Memmi, 1957) ou bien d'une dénonciation de politiques de maintien de la tutelle coloniale par tous les moyens, y compris démographiques, dont on pourrait mesurer les effets électoraux ? Toujours

47. Voir par exemple le témoignage de Gabriel Païta (1999) : « Et puis, un jour, à Mata-Utu, où je m'étais rendu en 1995, j'ai tout de même rappelé aux Wallisiens que c'était à cause d'eux que les Kanak avaient perdu la majorité électorale aux cours des années soixante-dix. Leur arrivée en Nouvelle-Calédonie y avait modifié la donne politique... [...] Avec les "Chinois", ce n'était pas pareil. Venus très tôt dans ce pays, ils avaient participé à sa construction... Nous n'entretenions pas de mauvaises relations avec eux, et nous perdîmes mêmes de nombreux copains quand ils furent rapatriés chez eux au début des années soixante. En 1961, j'avais d'ailleurs déposé une proposition sur le bureau de l'Assemblée en vue d'étendre la protection sociale de la CAFAT [la caisse d'assurance-maladie calédonienne] et le bénéfice des allocations familiales aux Javanais et aux Vietnamiens. »

est-il que la question du rôle des rapports numériques entre populations dans l'évolution des rapports de domination (et des frontières) entre les groupes reste épineuse.

Une perspective intersectionnelle pourrait éclairer d'un jour nouveau ces débats autour des rapports numériques entre populations. En effet, ces discours sur la menace « d'invasion » et les inégalités concrètes qui les accompagnent, visent principalement les femmes migrantes du fait de leur rôle de prise en charge matérielle de la production de l'ethnicité-humanité (Juteau, 1999). Les Haïtiennes (Mulot, dans ce dossier), les Anjouanaises (Lemercier et Muni Toke, 2013) ou les femmes marronnes du Suriname (Jolivet et Vernon, 2007) sont accusées de venir « prendre les hommes » pour « faire des enfants français » et obtenir ainsi des papiers - ce qui contribue alors à justifier des inégalités et des discriminations, dans leur accès à la santé notamment. Comme l'illustre la situation des Mahoraises accusées de venir accoucher à la Réunion pour bénéficier des aides sociales, la nationalité n'offre qu'une protection toute relative envers les conduites sexistes et racistes à l'encontre des migrantes. Si elles ne sont pas toujours spécifiques aux territoires restés sous dépendance, ces récurrences soulèvent néanmoins la question empirique et théorique de la dimension genrée de la situation coloniale et des ordres sociaux qui en découlent, réactualisant ainsi la question du rôle essentiel des inégalités entre les sexes dans la structure du racisme colonial et de l'autorité impériale (Stoler, 2005). Comme l'a si bien montré Bonniol (1992), cette dimension est également saillante dans les stratégies matrimoniales (et les fonctions reproductrices assignées aux femmes) au cœur du (dés)ordre socio-racial qui se joue dans les intermariages.

■ Conclusion

Les textes qui composent ce dossier poursuivent une interrogation transversale des Outre-mer qui intègre la question statutaire sans s'y résoudre. Nous entendons défendre ici l'intérêt d'aborder les Outre-mer français comme un ordre social inégalitaire colonial sans cesse recomposé. Cette perspective dynamiste implique d'enquêter sur les mécanismes par lesquels les dominations historiques se maintiennent, se métamorphosent ou s'étiolent au gré des aléas des différentes méthodes utilisées en relais du recours à la force. Tôt identifiées par Balandier (1951), ces méthodes consistent notamment en un travail de justification idéologique intense couplé à l'affaiblissement des groupes dominés et leur déstructuration.

Même si elle admet des aménagements, la domination de et par la langue française constitue probablement l'un des opérateurs fondamentaux du maintien renouvelé de cet ordre.

Loin de défendre une posture déterministe et réifiante, cette proposition insiste au contraire sur le fait que « les relations de domination sont en même temps des relations de résistance » (Scott 1990 : 45). Parce qu'elle permet justement d'appréhender les métamorphoses de cet ordre colonial par leur contestation, l'étude des mouvements sociaux « contre la vie chère » recèle à n'en pas douter les éléments d'une comparaison féconde de cette expérience commune de la domination modulée par la singularité de chaque contexte. Il en va de même pour l'exploration des contournements et des détournements plus ordinaires qui s'inscrivent dans le sillage de ces contestations organisées.

La volonté de rendre compte de la complexité empirique des rapports de pouvoir dans les Outre-mer conduit à mettre l'accent sur les *dominations enchassées*, dont les textes réunis ici démontrent tout l'intérêt heuristique. Ainsi, quand le racisme qui se déploie à l'égard des plus mal classés (le plus souvent étrangers) est le fait de groupes eux-mêmes minorisés et enfermés dans une altérité dont ils font l'expérience aiguë lorsqu'ils viennent en métropole ou dans les relations avec les Métropolitains dans les territoires d'Outre-mer, il doit être analysé à l'aune de cette position intermédiaire. Les discours et pratiques de mise à l'écart opèrent en effet à partir d'une position elle-même racisée, d'incertitude collective quant à la fin effective du statut d'indigène et quant à l'inclusion pleine et entière dans la nation, laquelle va néanmoins de pair avec la certitude d'une légitimité d'autochtone ou de Créole *établi* (Elias et Scotson, 1997) en son territoire, comme le montrent les rapports entre les langues et les locuteurs que nous avons décrits dans ce texte. Enfin, l'analyse de l'enchâssement des dominations doit s'appuyer sur une approche intersectionnelle, comme le montrent les situations respectives des Haïtien·nes en Guadeloupe, des Mahorais·es à la Réunion ou encore des Noires-Marron·nes en Guyane. Prendre pour objet l'enchâssement des dominations permet en effet de saisir l'interdépendance des rapports de race, de genre et de classe, à l'intérieur même des frontières mouvantes de la nation française, et dans un contexte hérité de l'histoire coloniale.

■■■ références

Alby S., Léglise I., 2005. L'enseignement en Guyane et les langues régionales: réflexions sociolinguistiques et didactiques. *Marges linguistiques*, (10), 245-261.

Andoche J., Hoarau L., Rebeyrotte J.-F., Souffrin E., 2009, La Réunion. Le traitement de l'étranger en situation pluriculturelle: la catégorisation statistique à l'épreuve des classifications populaires. *Hommes et Migrations*, n° 1278 (2), 218.

Audebert C., 2011. Les Antilles françaises à la croisée des chemins: de nouveaux enjeux de développement pour des sociétés en crise. *Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux*, 64 (256), 523-549.

Balandier G., 1951. La situation coloniale: approche théorique. *Cahiers internationaux de sociologie*, 11, 44-79.

Balibar R., Laporte D.-G., Balibar É., Macherey P., 1974. *Le Français national: Politique et pratiques de la langue nationale sous la Révolution française*. Paris, Hachette.

Balicchi J., Bini J.-P., Daudin V., et al., 2014. Mayotte, département le plus jeune de France. *Insee Première*, 148.

Bastide R., 1967. *Les Amériques Noires. Les civilisations africaines dans le Nouveau Monde*, Paris, Payot.

Bayart J.-F., Bertrand, R., 2006. De quel « legs colonial » parle-t-on? *Esprit*, 330, 134-160.

Bellier I., 2009. Usages et déclinaisons internationales de l'autochtonie dans le contexte des Nations Unies, in N. Gagné, T. Martin, Pineau Salaun M. (dirs.), *Autochtones: vues de France et de Québec*, PUL, 75-92.

Benoît C., 2004. Vivre avec la drépanocytose ou le sida: culture et géopolitique des itinéraires thérapeutiques des étrangers caribéens résidant à Saint-Martin, *Espace, populations, sociétés*, 2, 265-279.

Benoît C., 2009. Un domaine de dérogation. Les outre-mers, <http://www.cettefrancela.net/volume-1/descriptions/article/un-domaine-de-derogations>.

Benoist J., 2013. Le pur et le pluriel. *L'Homme*, n° 207-208 (3), 75-88.

Benoist J., Larose S., 1972. *L'Archipel inachevé: culture et société aux Antilles françaises*. Presses de l'Université de Montréal.

Bernardot, M., Bruneteaux, P., 2013. Quel colonialisme dans les DOM-TOM? - Une introduction, *REVUE Asylon(s)*, 11, <http://www.reseau-terra.eu/article1274.html>

Blanchy S., Moatti, Y., 2012. Le droit local à Mayotte: une imposture?, *Droit et Société*, 80, 117-139.

Bonniol J.-L., 1992. *La Couleur comme maléfice: une illustration créée de la*

généalogie des 'Blancs' et des 'Noirs'. Paris, Albin Michel.

Bonniol J.-L., 2013. Au prisme de la créolisation. Tentative d'épuisement d'un concept. *L'Homme*, 3 (207-208), 237-288.

Bourdieu P., Bensa A., 1985. Quand les Canaques prennent la parole. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 56 (1), 69-85.

Breton D., Condon S., Marie C.-V., Temporal F., 2009, Les départements d'Outre-Mer face aux défis du vieillissement démographique et des migrations. *Population et sociétés*, 460.

Carde E., 2010. Quand le dominant vient d'ailleurs et l'étranger d'ici: l'accès aux soins en Guyane au prisme de la double altérité. *Autrepart*, n° 55 (3), 89-89.

Cerquiglini B., 1999. Les Langues de France. Rapport public, Paris: Ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie et Ministère de la Culture et de la communication, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/994000719/index.shtml>.

Chave-Dartoen S., 2002. Le paradoxe wallisien: une royauté dans la République. *Ethnologie française*, 32 (4), 637-645.

Chervel A., 1977. ... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français: *histoire de la grammaire scolaire. Langages et sociétés*, Paris, Payot.

Chivallon C., 2004. *La diaspora noire des Amériques*, Paris, Éditions du CNRS.

Chivallon C., 2012. *Lesclavage, du souvenir à la mémoire*. Paris, Karthala.

Cooper F., Stoler A.L., 1997. *Tensions of Empire: Colonial Cultures in a Bourgeois World*. University of California Press.

Copans J., 2001. La « situation coloniale » de Georges Balandier: notion conjoncturelle ou modèle sociologique et historique? *Cahiers Internationaux de sociologie*, Vol.1, n°110, 31-52.

Cour des Comptes, 2014. La santé dans les outre-mer, une responsabilité de la République. <http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/La-sante-dans-les-outre-mer-une-responsabilite-de-la-Republique>.

Deville R., Georges N., 1996. *Les départements d'outre-mer: L'autre décolonisation*. Paris, Gallimard.

Dimier V., 2005. De la France coloniale à l'outre-mer. *Pouvoirs*, n° 113 (2), 37-57.

Dubois V., 2010. *La vie au guichet*. Édition : 3e édition. Paris, Economica.

Dumont J., 2010a. *L'amère patrie: Histoire des Antilles françaises au XX^e siècle*. Paris, Fayard.

Dumont J., 2010b. La quête de l'égalité aux Antilles: la départementalisation et les manifestations des années 1950. *Le Mouvement Social*, 1 (230), 79-98.

Düvell, F., 2005. La mondialisation du contrôle des migrations, in Düvell, F. Rodier, C. Vallois *et. al.* (dir.), *Politiques migratoires. Grandes et petites*

manœuvres. Cahors, Carobella Ex-Natura, p. 13-46.

Elias N., Scotson J. L., 1997. *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard.

Faugère E., Merle I (eds), 2010. La Nouvelle Calédonie, vers un destin commun?, Paris, Karthala.

François-Lubin B., 1997. Les méandres de la politique sociale outre-mer. In: Constant F., Daniel J. (eds), 1946-1996 *Cinquante ans de départementalisation*, Paris, L'Harmattan, 73-95.

Gauvin G., 2002. Créolisation linguistique et créolisation politique à la Réunion. *Hérodote*, 2 (105), 73-84.

Giraud M., 2005. Revendication identitaire et « cadre national ». *Pouvoirs*, 113 (2), 89-89.

Giraud M., 1979. *Races et classes à la Martinique. Les relations sociales entre enfants de différentes couleurs à l'école*, Paris, Editions Anthropos.

Giraud M., Dubost I., Calmont A., Justin D., Destouches D., Milia-Marie-Luce M., 2009. La Guadeloupe et la Martinique dans l'histoire française des migrations en régions de 1848 à nos jours, *Hommes et Migrations*, 1278, 174-197.

GISTI, 2007. Outre-mer, terres d'exception, *Plein droit*, n°74.

GISTI, MOM, LA CIMADE, 2012. Régime d'exception en outre-mer pour les personnes étrangères, *Gisti-Les cahiers juridiques* http://www.gisti.org/publication_pres.php?id_article=2744

Gomez F., 2001. Ethics Is the Original Philosophy; or, The Barbarian Words Coming from the Third World: An Interview with Enrique Dussel. *Boundary 2*, 28 (1), 19-73.

Gordien A., 2013. Guadeloupe, l'après LKP: Anticolonialisme, identité et vie quotidienne, *REVUE Asylon(s)*, 11, <http://www.reseau-terra.eu/article1275.html>

Grillot T., Larcher S., 2012. Outre-mer: la République en sa diversité. *La Vie des idées*, <http://www.laviedesidees.fr/Outre-mer-la-Republique-en-sa.html>.

Gusfield J.R., 1984. *The Culture of Public Problems: Drinking-Driving et the Symbolic Order*. Reprint edition. Chicago: University Of Chicago Press.

Guyon S., Trépiéd B., 2013. Les autochtones de la République. Amérindiens, Tahitiens et Kanak face au legs colonial français. In: Bellier I. (ed.), *Peuples autochtones dans le monde: les enjeux de la reconnaissance*, Paris: l'Harmattan, 93-112.

Hachimi Alaoui M., Lemercier E., Palomares E., 2013. Reconfigurations ethniques à Mayotte, frontière avancée de l'Europe dans l'Océan Indien, *Hommes et migrations*, 1304, 59-66.

Hyltenstam K. et Abrahamsson N., 2003. Maturational Constraints in SLA. In: Doughty CJ et Long MH (eds), *The Handbook of Second*

- Language Acquisition*, Blackwell Publishing Ltd, 538-588.
- INSEE**, 2014. Quatre jeunes sur dix en grande difficulté à l'écrit à Mayotte. *Population*, 70, http://www.insee.fr/fr/insee_regions/mayotte/themes/infos/infos70/infos70.pdf.
- Jalabert L.**, 2007. La colonisation sans nom. La Martinique de 1960 à nos jours, Paris, Les Indes savantes/Rivages des Xantons.
- Jolivet M.-J.**, 1982. *La question créole: essai de sociologie sur la Guyane française*. Office de la recherche scientifique et technique outre-mer.
- Jolivet M.-J., Vernon D.**, 2007. Droits, polygamie et rapports de genre en Guyane. *Cahiers d'études africaines*, 47 (187-188), 733-752.
- Juteau D.**, 1999. *L'ethnicité et ses frontières*, Montréal, Presses Universitaires de Montréal.
- Kováts-Beaudoux E.**, 2002. *Les blancs créoles de la Martinique. Une minorité dominante*. Paris, L'Harmattan.
- Lafon M.**, 2007. Le système Kamar-Eddine: une tentative originale d'écriture du comorien en graphie arabe. *Ya Mkobe*, 14-15, 29-48.
- Lafond A.**, 2011. « S'exprimer sans accent » le vœu du vice-recteur de Mayotte fait sortir les syndicats de leurs gonds. Malango, Mayotte, http://www.malango-actualite.fr/article/_%C2%A0s_8217_exprimer_sans_accent%C2%A0_le_v%C2%BDu_du_vice_recteur_de_mayotte_fait_sortir_les_syndicats_de_leurs_gonds-7653.htm
- Launey M.**, 2009. Les langues d'outre-mer dans la problématique des langues régionales. In: Idelson B et Magdelaine-Andrianjafitrimo V (eds), *Paroles d'outre-mer: identités linguistiques, expressions littéraires, espaces médiatiques*, Paris, L'Harmattan, 143-155.
- Legard L.**, 2012. L'immigration clandestine à Mayotte, *Outre-Terre*, 3 (33-34), 635-649.
- Léglise I.**, 2007a. Des langues, des domaines, des régions. *Pratiques et représentations linguistiques en Guyane: regards croisés*, 29-47.
- Léglise I.**, 2007b. Environnement graphique, pratiques et attitudes linguistiques à l'hôpital de Saint-Laurent du Maroni. In: Légglise I., Migge B. (dir.), *Pratiques et représentations linguistiques en Guyane: regards croisés*, 403-423.
- Lemercier E. et Muni Toke V.**, 2013 Avorter à Mayotte. Regards croisés, sociologique et linguistique, sur les normes procréatives en situation postcoloniale. In: Zattara-Gros A.-F. (dir.), *Bioéthique et genre*, Paris, LGDJ, 101-114.
- Lucas R.**, 2002. Marronnage et marronnages, *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 89, 13-28.
- Memmi A.**, 1957. *Portrait du colonisé, précédé de: Portrait du colonisateur*.

Paris, Gallimard.

Merle I., 2004. De la « légalisation » de la violence en contexte colonial. Le régime de l'indigénat en question. *Politix*, 17 (66), 137-162.

Merle I., 2013. « La situation coloniale » chez Georges Balandier. *Monde(s)*, 4(2), 211-232.

Migge B., Leglise I., 2013. *Exploring language in a multilingual context: variation, interaction et ideology in language documentation*. Cambridge New York, Cambridge University Press.

Musso S., Sakoyan J., Mulot S., 2012. Migrations et circulations thérapeutiques : Odyssées et espaces », *Anthropologie & Santé*, 5, <http://anthropologiesante.revues.org/1040>

Nocus I., Vernaudon J., Paia M. (eds), 2014. *L'école plurilingue en Outre-mer apprendre plusieurs langues, plusieurs langues pour apprendre*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.

O'Rourke B. et Pujolar J., 2014. From Native Speakers to 'New Speakers' – Problematizing Nativeness in Language Revitalization Contexts. *Histoire, épistémologie, langage*, 35(2), 47-68.

Païta G., 1999. *Gabriel Païta : témoignage kanak : d'Opao au pays de la Nouvelle-Calédonie, 1929-1999*. Paris, L'Harmattan.

Patterson O., 1982. *Slavery et Social Death : A Comparative Study*. Harvard University Press.

Pechberty D., 2004. Les Uvéens en Nouvelle-Calédonie. *The Journal of Pacific Studies*, 27 (1), 63-81.

Peron Y., 1966. La population des départements français d'outre-mer. *Population*, 21 (1), 99-132.

Price R., Price S., 1991. *Two Evenings in Saramaka*. Chicago, The University of Chicago Press.

Puren L., 2007. Contribution à une histoire des politiques linguistiques éducatives mises en œuvre en Guyane française depuis le XIXe siècle. In : Léglise I., Migge B. (dir.), *Pratiques et représentations linguistiques en Guyane : regards croisés*, Paris, IRD, 279-296.

René-Corail L. 1993. *Blancs gâchés*. Documentaire, RFO Guadeloupe.

Saada E., 2007. Un droit postcolonial. *Plein droit*, n° 74 (3), 13-16.

Sakoyan J., Grassineau D. à paraître. Des sans-papiers expulsés à leurs enfants « isolés » : les politiques migratoires de la départementalisation à Mayotte. In : Vitale P. (dir.), *Mobilités ultramarines*, Paris, Editions des Archives contemporaines.

Salaün M., Vernaudon J., 2010. La citoyenneté comme horizon. *Anthropologie et Sociétés*, 33 (2), 63-80.

Sanna M.E., Varikas E. 2011. Genre, modernité et « colonialité » du

pouvoir: penser ensemble des subalternités dissonantes. *Cahiers du Genre*, 50 (1), 5-5.

Scott J. C., 1990. *Domination and the art of résistance*, New Haven and London, Yale University press.

Simon, G., 2006. Migrations, la spatialisation du regard, *REMI*, vol. 22 (2) URL: <http://remi.revues.org//index2815.html>

Smouts M.- C. (dir.), 2006. *La situation postcoloniale*, Paris, Presses de Sciences Po.

Stoler A.-L., 2005. Genre et moralité dans la construction impériale de la race, traduit de l'anglais, *Actuel Marx*, 2 (38), 75-101, version abrégée et adaptée en français par Didier Renault du chapitre 3 de l'ouvrage A.-L. Stoler, 2002. *Carnal Knowledge and Imperial Power, Race and the Intimate in Colonial Rule*, University of California Press.

Tcherkézoff S., 2009. *Polynésie / Mélanésie - L'Invention française des « races » et des régions de l'Océanie*. Pirae (Polynésie française), Au vent des îles.

Trépiéd B., 2012. Une nouvelle question indigène outre-mer? *La Vie des idées*, 15 mai, <http://www.laviedesidees.fr/Une-nouvelle-question-indigene.html>.

Trépiéd B., Guyon S. (dir.), 2013. Outre-mers indigènes, *Genèses*, 2 (91).

UNESCO, 1956. *Rapport sur l'enseignement gratuit et obligatoire et gratuit à la Martinique, en Guadeloupe et dans la Guyane française*. CONF.Reg/FCE/5.

Vernaudon J., 2013. L'enseignement des langues kanak en Nouvelle-Calédonie. *Hermès*, 65 (1), 112-118.

Vidal C. (dir.), 2014. *Français ?, La nation en débat entre colonies et métropole (XVI^e-XIX^e siècle)*. Editions de l'EHESS.

Zander U., 2010. *Conscience nationale et identité en Martinique*. Thèse de doctorat. Paris, EHESS.



Élise Lemerrier est maîtresse de conférences en sociologie à l'Université de Rouen et membre du laboratoire DySoLa. Ses travaux portent sur la production des inégalités multidimensionnelles (race, genre, classe), des discriminations et les ressources des acteurs pour y résister, à partir de terrains d'enquête en France hexagonale et à Mayotte. ■ elise.lemercier@univ-rouen.fr

Valelia Muni Toke est chargée de recherche à l'IRD (Institut de recherche pour le développement) et membre du laboratoire SeDyL (CNRS - INALCO - IRD). Ses recherches portent notamment sur les idéologies politiques en sciences du langage et sur la gestion du multilinguisme par les institutions. Son travail de terrain est principalement situé dans des territoires des Outre-mer français (Wallis, Pacifique Sud ; Mayotte, Océan Indien) : il vise à y analyser l'impact de la diversité linguistique sur l'égalité dans l'accès aux soins de santé. ■ valelia.muni_toke@ird.fr

Élise Palomares est maîtresse de conférences en socio-anthropologie à l'Université de Rouen/laboratoire DySoLa et associée à l'Urmis (CNRS/IRD/Université Paris Diderot/Université de Nice). Inscrits dans une approche intersectionnelle des inégalités articulant les rapports ethniques avec les rapports de genre et de classe, ses travaux portent sur les migrations et les situations minoritaires dans la ville à partir de terrains menés en France métropolitaine, à Mayotte et en Afrique du Sud (Johannesburg). ■ elise.palomares@univ-rouen.fr

